



Justice
pour le
Québec

Contester un rapatriement inconstitutionnel

Chers amis,

Nous avons souligné, le 17 avril dernier, le 40^e anniversaire du rapatriement de la Constitution. Je vous annonce qu'avec [le professeur de droit Daniel Turp](#), [l'avocat François Frs Boulianne](#) et l'ancien député [Étienne-Alexis Boucher](#), nous déposons une requête judiciaire pour faire invalider la loi constitutionnelle de 1982. Celle-ci est une injustice dont les effets pervers sont permanents. Avec sa charte des droits, la constitution de 82 est l'arme par excellence des fédéraux. Ils l'utilisent pour affaiblir notre nation en attendant de la désagréger complètement.

Le 14 mai 1980, Pierre Trudeau a promis aux Québécois des changements constitutionnels s'ils votaient non au référendum. Il a laissé entendre qu'il répondrait à notre désir d'autonomie. Il a ensuite conçu le rapatriement pour nous imposer le bilinguisme et le multiculturalisme canadien. Sa réforme niait notre existence comme nation et réduisait nos pouvoirs. Avec le concours du Canada anglais, Trudeau a trahi le Québec.

N'eût été de la complicité de la Cour suprême, il n'aurait jamais réussi. Deux juges ont violé le principe de séparation des pouvoirs en donnant des informations sensibles aux fédéraux et aux Britanniques. De plus, les magistrats ont fait une lecture sélective et erronée de notre droit constitutionnel pour en venir à la conclusion que le Québec n'avait pas de veto. Une telle disposition nous aurait permis de stopper Trudeau.

Contrairement à ce qu'on peut penser, il n'y a aucun délai de prescription pour contester la constitutionnalité des lois. Les tribunaux entendent parfois des causes sur des situations qui ont perduré dans le temps pendant plus d'un siècle. Dans les années 1980, ce fut le cas par exemple pour toutes les lois manitobaines adoptées depuis 1871. Après plus de 100 ans, elles ont été déclarées inconstitutionnelles. La Cour suprême a donné une période de temps au législateur pour corriger les choses et éviter ainsi de créer un vide juridique. Notre démarche s'appuie sur des précédents et n'a donc rien de farfelu.

Les fédéraux vont tout mettre en œuvre pour nous stopper. Un don en argent peut nous aider à lutter. Je suggère 200\$ pour ceux qui sont en moyen.

Le rapatriement de 1982 sans notre consentement constitue la plus importante injustice de notre histoire. La nation québécoise en paye le prix chaque jour depuis 40 ans. Je vous remercie de nous soutenir dans cette bataille.

Frédéric Bastien, historien

Président

30/04/2022